

TARIFS

	DURÉE	TARIF HIVERNAL	TARIFS ESTIVAL
POUR LES ROUOIS			
- Anniversaire - Mariage - Anniversaire de mariage - Baptême - Communion - expo, vernissage...	Par jour	50€ participation chauffage	Gratuit
PERSONNES AVEC LIEN DE PARENTÉ DIRECT			
Pour les personnes ayant un lien de parenté direct (preuve d'identité) avec un Rourois (mariage, anniversaire, baptême...)	Par jour	50€ participation chauffage	50 €
PERSONNES HORS COMMUNE			
- Mariage, anniversaire, baptême...	Par jour	150€ + 50€ participation chauffage	150 €
POUR TOUS			
Noël et Jour de l'An	1 jour 2 Jours	150 € 250 €	
ACTIVITES COMMERCIALES			
Activités commerciales Hors commune - expo - vernissage - stand - foire...		300€/jour + 100€ /jour suppl	300€/jour + 100€ /jour suppl
ASSOCIATIONS			
Rouroise (réunions, évènements...)	Par jour	50€ participation chauffage	Gratuit
Non Rouroise (réunions...)		150 €/jour + 50 €/jour supp	150 €/jour + 50 €/jour supp

Une caution de 500 € sera demandée à toutes personnes désirant louer la salle « Les granges du tilleul » et un supplément de 1 500€ si la sono est réservée.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE
« LES GRANGES DU TILLEUL »**

ENTRE

La commune de Roure représentée par son Maire en exercice Madame Yanne Souchet, dûment habilitée, par délibération du Conseil Municipal du 21 juillet 2023, reçu par Monsieur le préfet de Nice le 25 juillet 2023.

Ci-après désignée **la commune de Roure**

D'UNE PART

ET

M ou Mme **Tel**.....

ou

L'association.....

Représentée par..... **Tel**.....

Ci-après désigné (nom Organisateur)

D'AUTRE PART

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

OBJET :

En application de la délibération n°36 du 16 mai 2008 reçu par Monsieur le Préfet de Nice le 27 mai 2008 et dans le respect du règlement intérieur dûment signé, approuvé et annexé à la présente convention, la Commune de Roure met à disposition de Madame/Monsieur ou Association, la Salle « Les granges du tilleul » le, pour organiserqui groupera au maximum 150 personnes. L'utilisateur se porte garant afin que le nombre de personnes ne soit en aucun cas dépassé (respect des règles de sécurité)

La mise à disposition est consentie de 9h à 00h

La salle devra être rendue, nettoyée et rangée pour 9h00 le avant midi.
Les clés doivent être retirées et rendues au secrétariat de la mairie.

CONDITIONS FINANCIERES :

Le tarif de mise à disposition de la salle d'un montant de euros, +euros de caution (qui sera rendue à la remise des clés et état des lieux) est à régler en deux chèques différents à l'ordre du trésor public, le..... au plus tard.

Fait en deux exemplaires à Roure, le.....

L'utilisateur

Le maire